

Séance publique du 14 février 2005

Délibération n° 2005-2482

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Vénissieux

objet : **Individualisation autorisation de programme - Réfection des trottoirs**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 janvier 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La réfection des trottoirs de la commune de Vénissieux a été inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) communautaire votée lors du conseil de Communauté en date du 12 juillet 2004 (délibération n° 2004-2077).

Ce projet vise la réfection des trottoirs les plus dégradés de la commune. La programmation des travaux concerne prioritairement les itinéraires et cheminements proches du centre-ville. Elle sera définie annuellement en concertation avec la ville de Vénissieux sur la base des données techniques du laboratoire de voirie. Elle est à planifier sur une période de trois ans entre 2005 et 2007 dans le cadre de l'autorisation de programme globale.

Circuit décisionnel : ce dossier a reçu l'avis favorable du pôle politique des déplacements du 10 janvier 2005 et du bureau restreint du 31 janvier 2005 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

Ouï l'intervention de monsieur le rapporteur précisant qu'après le paragraphe n° 2 (soit après "... de l'autorisation de programme globale"), il convient de compléter l'exposé du rapport comme suit :

"Le choix des trottoirs à requalifier privilégiera les itinéraires du centre ville, favorisant l'accès et la circulation des personnes à mobilité réduite au centre de la commune entre les équipements publics municipaux."

DELIBERE

1° - Accepte les modifications proposées par monsieur le rapporteur.

2° - Approuve le programme des travaux de réfection des trottoirs à Vénissieux.

3° - L'opération est inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007. Elle fera l'objet d'une individualisation d'autorisation de programme globale déplacements urbains concernant la réfection des trottoirs à Vénissieux pour un montant de 900 000 € répartis selon l'échéancier suivant :

- 300 000 € en 2005,
- 300 000 € en 2006,
- 300 000 € en 2007.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,